

BULLETIN D'INFORMATION

Veille et Sécurité Sanitaire
1er janvier - 31 juillet 2022

CHIFFRES CLÉS

en Nouvelle-Aquitaine
3 319 signaux*

3 319 signaux reçus entre
le 01 janvier et le 31 juillet 2022
(sur la même période)
+ 17 % / 2021 (2 769)
+ 23 % / 2020 (2 550)

1 235 signaux de janvier à mars 2022
1 535 signaux d'avril à juin 2022
549 signaux en juillet 2022
581 signaux en août



*Signalements enregistrés sur la plateforme SI-VSS



La mission de veille et de sécurité sanitaire est une mission régalienne de l'ARS. Elle permet, d'une part, de mettre en place rapidement les mesures nécessaires à garantir la sécurité immédiate de la population néo-aquitaine et, d'autre part, d'analyser les causes et proposer des actions correctives pour que la situation ne se reproduise plus.

Cette mission ne peut être assurée que grâce aux signalements réalisés par les professionnels (dont les professionnels de santé) et par les citoyens que nous remercions de leur vigilance.

Ce premier bulletin d'information a pour vocation d'assurer une synthèse et une analyse des signaux reçus ainsi qu'un retour aux signalants. À titre d'exemple, 27% des signaux concernent des maladies à déclaration obligatoire (MDO). 7% des situations rapportent des pathologies majoritairement infectieuses hors MDO dont le signalement a permis de contenir l'extension du pathogène et l'apparition de cas secondaires. 16% des déclarations concernent les événements dits indésirables ou graves associés aux soins (EIGS).

Ces dernières sont essentielles pour mieux comprendre ce qui s'est passé et améliorer la prise en charge au sein des établissements de santé ou médico-sociaux. Enfin, les expositions environnementales à risques représentent 4% des situations remontées, mais nous entrevoyons déjà une augmentation de ce type de signalements.

Ce bulletin permet également de présenter un sujet d'actualité. Pour ce numéro, cette rubrique est consacrée à l'infection par le Monkeypox, virus qui nous a tous occupé pendant l'été. Le nombre de signalements progresse chaque année, +17% entre 2021 et 2022, témoignant de la bonne compréhension par tous de l'intérêt de cette démarche positive pour lutter contre la progression des maladies surtout infectieuses et améliorer la prise en charge des patients et des résidents en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

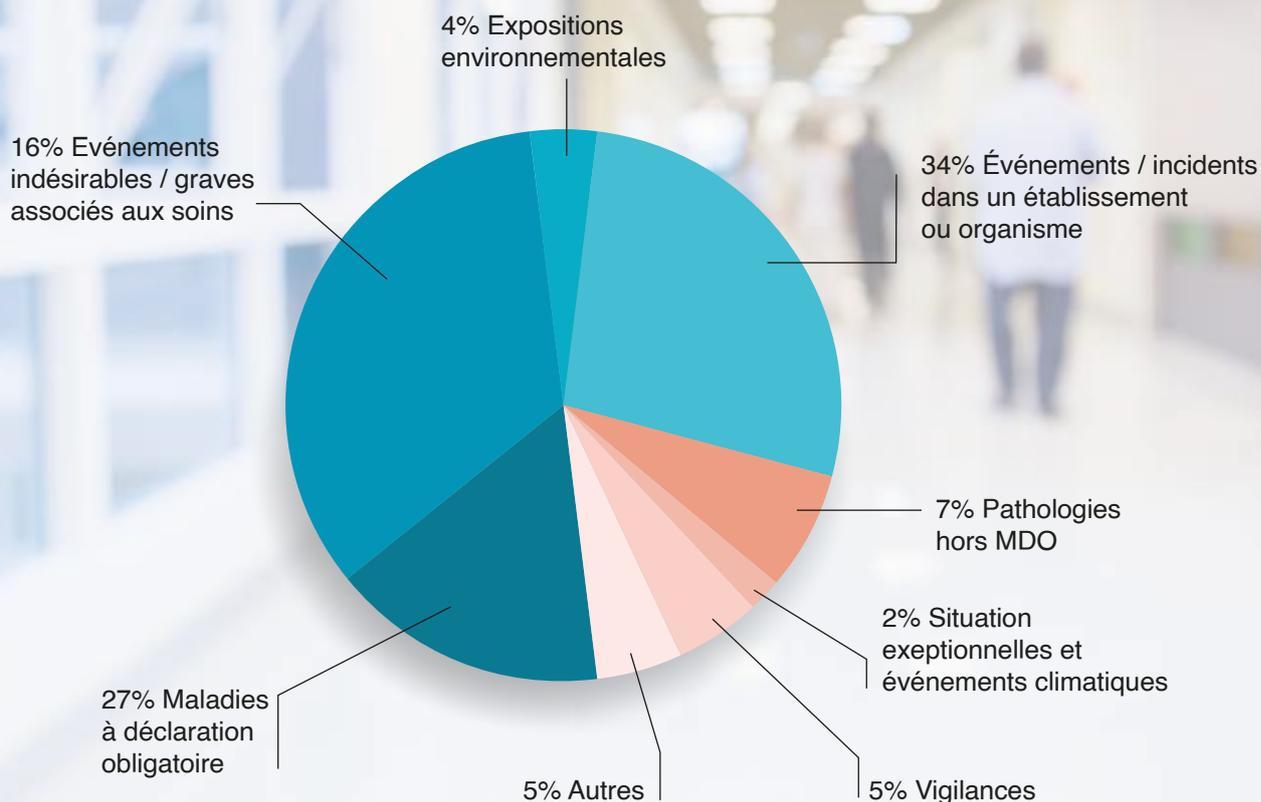
Un grand merci à vous tous qui signalez et sans qui ce travail ne serait pas possible !

Dr. Sylvie Quelet,
Directrice déléguée à la santé publique et aux environnements
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Focus sur les familles de signaux

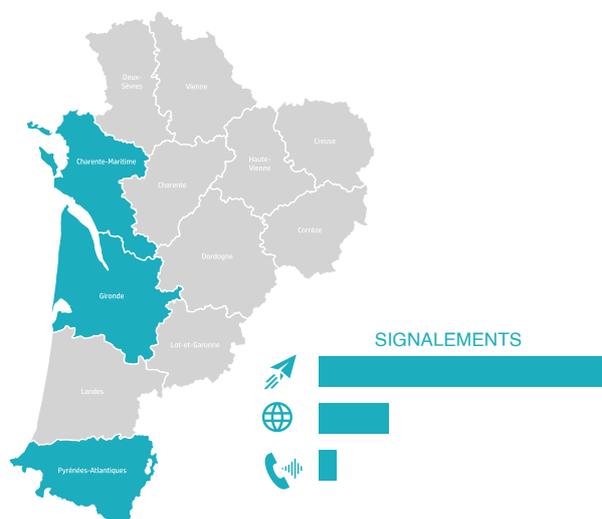
Le TOP 3 des signaux reçus entre le 01er janvier et le 31 juillet 2022 :

1. Des événements / incidents dans un établissement ou organisme (1112 signaux soit 33.50%)
2. Des maladies à déclaration obligatoire (897 signaux soit 27.03%)
3. Des événements indésirables / graves associés aux soins (542 signaux soit 16.33%)



Les départements à l'origine des principaux signaux

1. La Gironde (28.23 % du total)
2. La Charente-Maritime (12.71 %)
3. Les Pyrénées-Atlantiques (12.23 %)

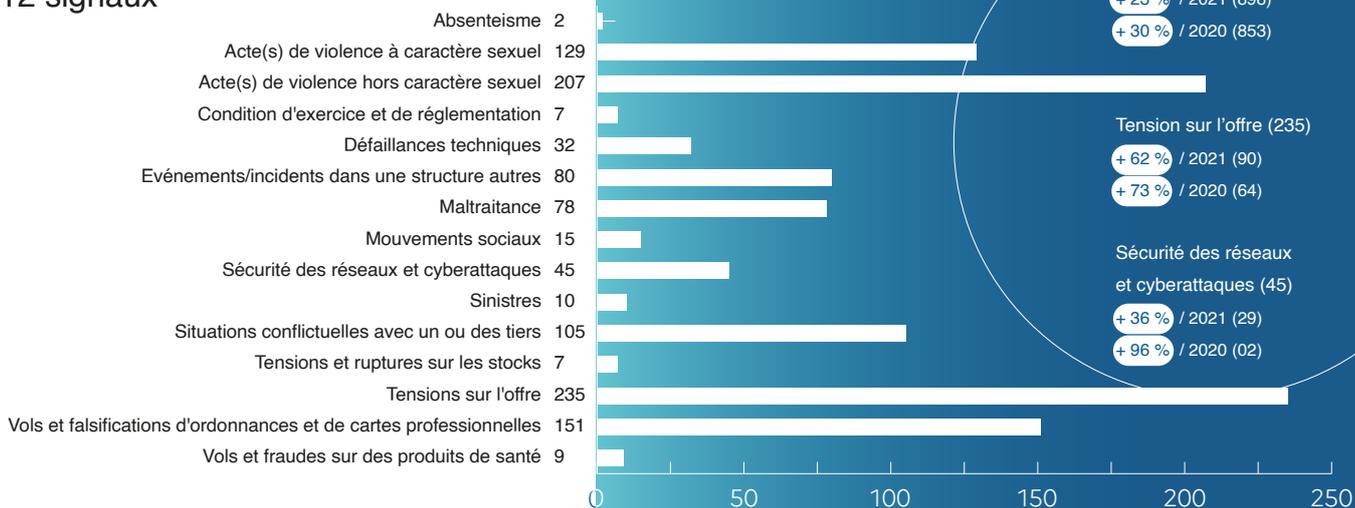


Les supports de signalement ?

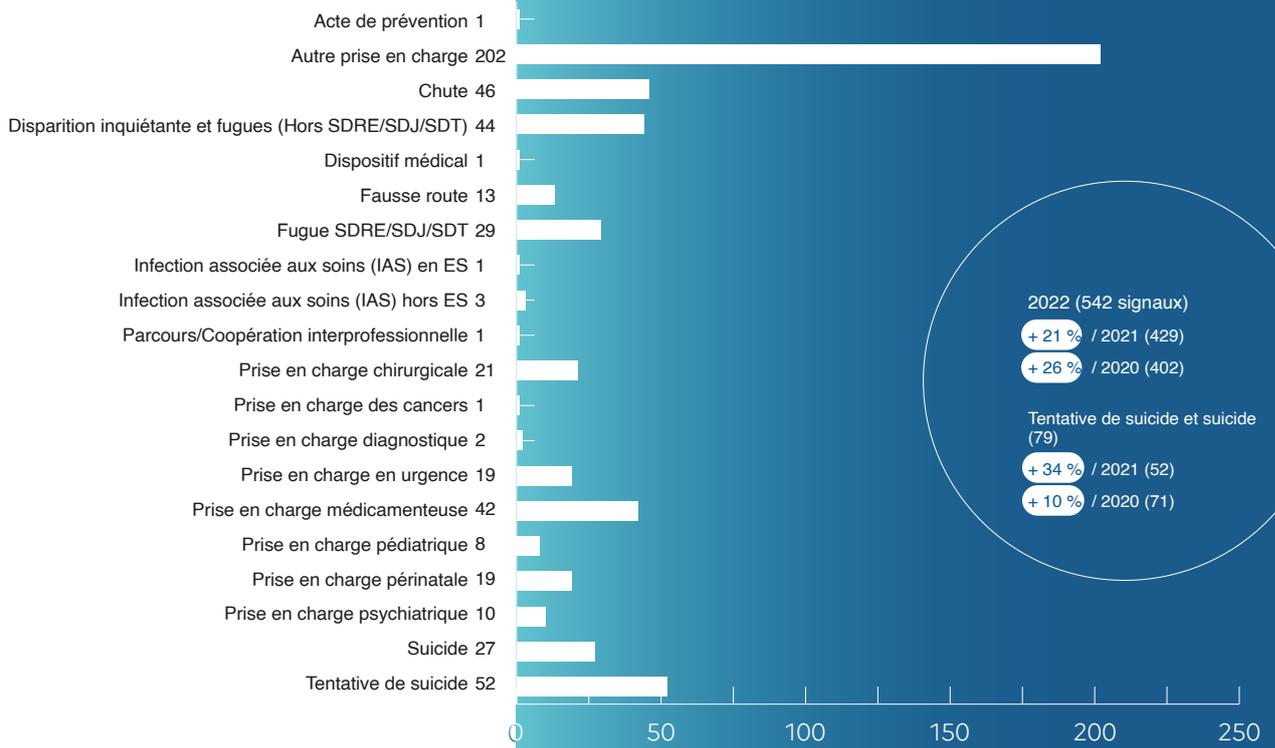
1. Le mail est le moyen le plus utilisé
78.95 % des signalements
2. Le portail des signalements
11.78 % des signalements
3. Le téléphone
3.95 % des signalements

Focus sur les principaux signaux reçus

Les évènements/incidents dans un établissement ou organisme 1 112 signaux

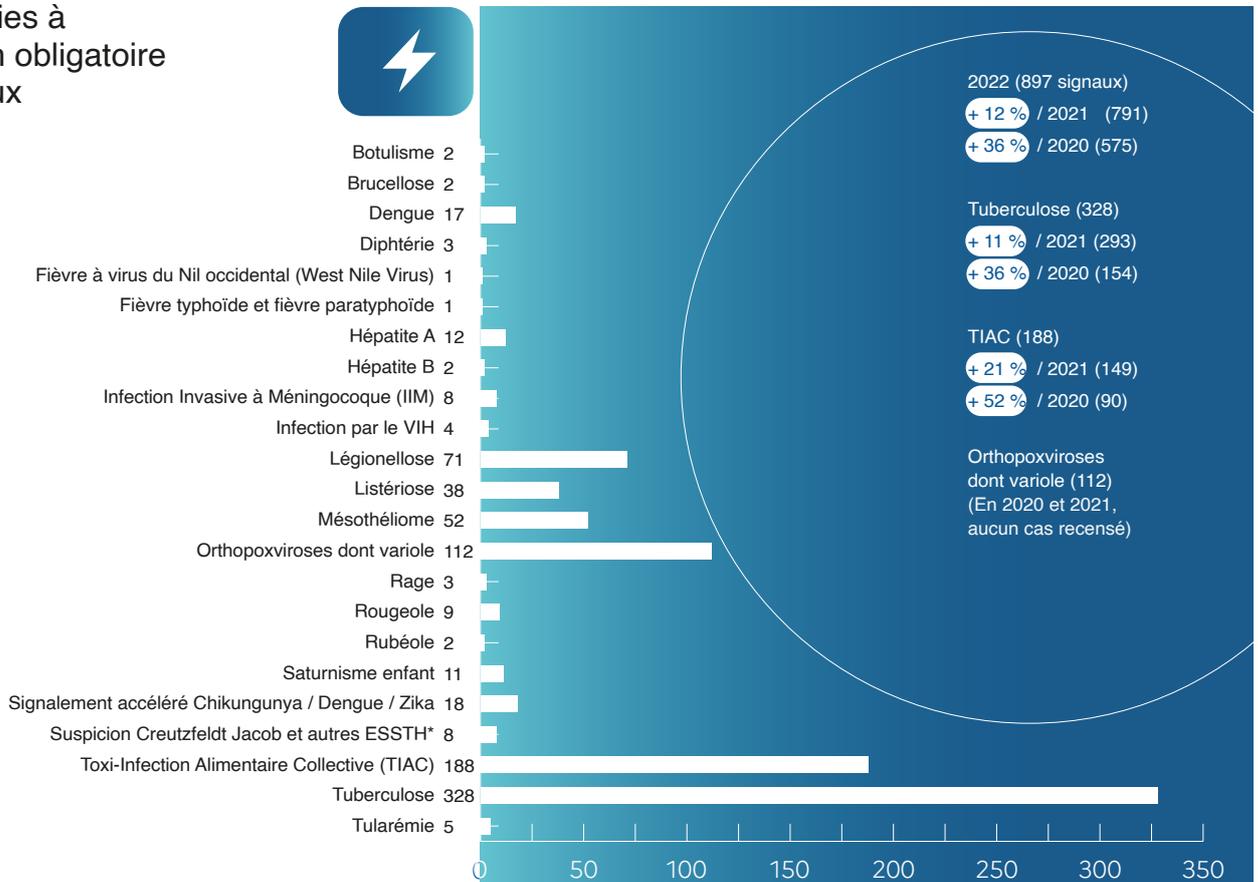


Les évènements indésirables/graves associés aux soins 542 signaux

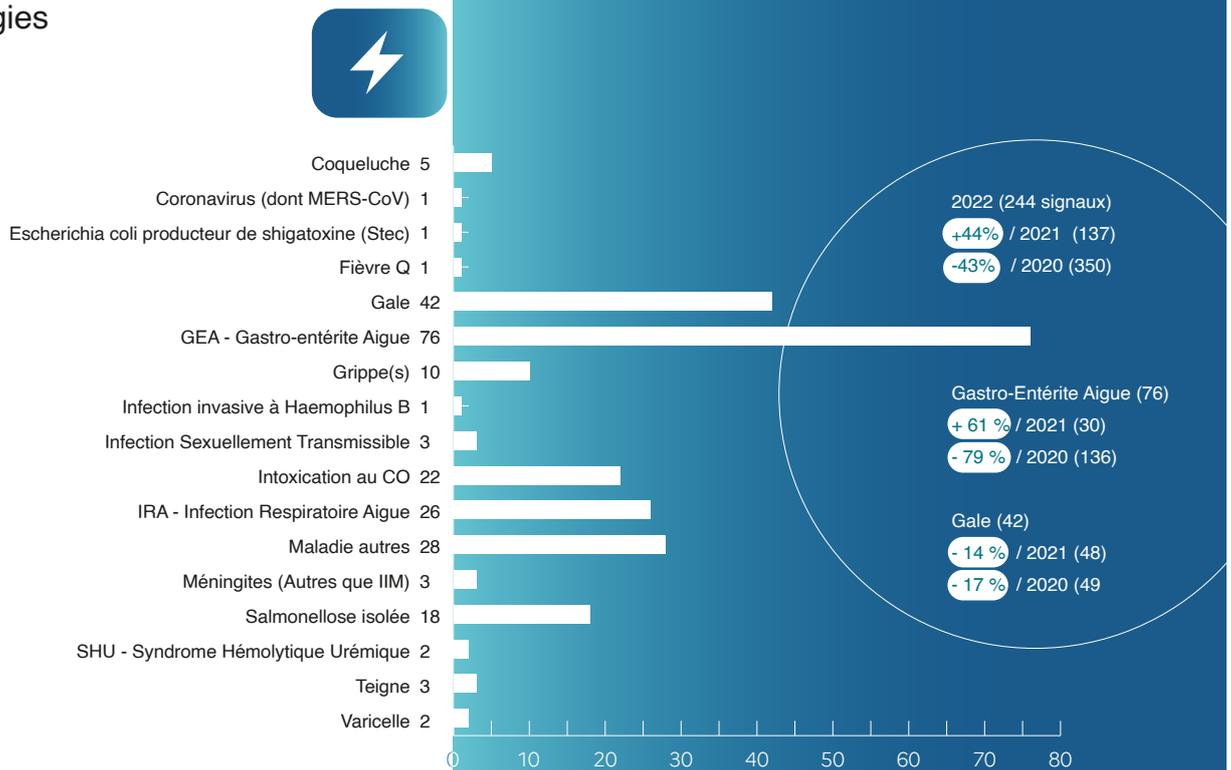


Focus sur les principaux signaux reçus

Les maladies à déclaration obligatoire 897 signaux



Les pathologies hors MDO 244 signaux



*Encéphalopathies Subaiguës Spongiformes Transmissibles Humaines

La variole du singe

La variole du singe (Monkeypox en anglais) est une maladie infectieuse due à un orthopoxvirus qui se caractérise notamment par une éruption cutanée qui peut être isolée et/ou précédée ou accompagnée d'une fièvre ou de ganglions.

Le virus Monkeypox peut être **transmis par contact direct avec les lésions cutanées ou les muqueuses d'une personne malade, ainsi que par les gouttelettes (salive, éternuements, postillons...)** et par **contact indirect avec l'environnement du malade** (literie, vêtements, vaisselles, linge de bain...). La maladie dure généralement de 2 à 3 semaines. A ce jour les cas signalés sont majoritairement bénins, aucun décès n'a été signalé en France.

Que faire en cas de symptômes ?

En cas d'apparition de symptômes (fièvre et éruption cutanée avec des vésicules), contacter son médecin traitant ou un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les VIH, des hépatites virales et des IST. Il est recommandé de s'isoler en attendant un avis médical et d'éviter les contacts avec d'autres personnes.

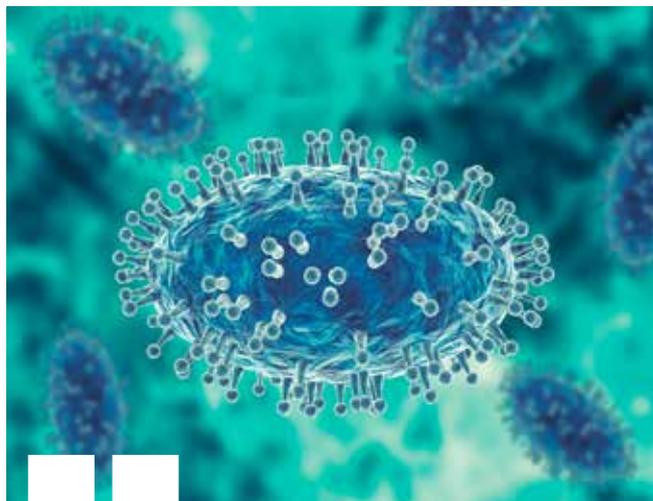


Monkeypox info.service : un dispositif d'écoute pour répondre aux questions sur le virus Monkeypox.

Depuis le mercredi 13 juillet, un dispositif d'écoute est ouvert afin de répondre aux questions suscitées par la variole du singe. Subventionnée par Santé publique France et portée par SIS Association (Sexualités info service Association), la ligne téléphonique « Monkeypox info service » est accessible tous les jours de 8h à 23h, au numéro vert 0 801 90 80 69 (appel et services gratuits, anonyme et confidentiel).



Ce dispositif a en charge d'accompagner les messages de prévention et les mesures de protection, d'informer sur les symptômes, les traitements et la vaccination, de conseiller et d'orienter vers les dispositifs de prise en charge.



Exemple d'une investigation « Monkeypox »

La variole du singe est une maladie à déclaration obligatoire. Cette déclaration a pour but de déclencher les investigations autour d'un cas, elle vise à identifier les sujets contacts à risque de devenir eux même malades.

Au cours de l'investigation de l'un des premiers cas, le déclarant a été rappelé par l'ARS afin de :

- _ valider le signal ;
- _ demander, la complétude du formulaire de déclaration obligatoire ;
- _ lever l'anonymat ;
- _ demander les coordonnées téléphoniques du patient.

L'appel du patient par la Cellule Régionale de Santé Publique France (SpF) a ensuite permis de déterminer le niveau de risque de chaque sujet contact. Dates, durée et type de contact sont nécessaires afin de qualifier ce risque. La personne pour laquelle un cas de MKP avait été confirmé avait côtoyé de nombreuses personnes lors d'une cérémonie familiale.

La Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) s'est chargée de rappeler ses 14 sujets contacts pour :

- _ évaluer la nécessité de proposer ou non une vaccination. Cette vaccination est fonction du niveau de risque et du statut vaccinal du sujet contact vis-à-vis de la variole ;
- _ vérifier la bonne compréhension et l'application des précautions pour éviter la contamination d'autres personnes : mesures d'isolement, d'hygiène...

L'ARS a adressé le formulaire de déclaration complété à l'Agence Nationale de Santé Publique (SpF) aux fins de surveillance épidémiologique.

Hélène Royer

infirmière au Pôle Veille Sanitaire et Prévention du Risque Infectieux
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Contacts

Portail de signalement des événements sanitaires indésirables
sigelemont.sante.gouv.fr

Accueil

S'inscrire sur les événements sanitaires indésirables

Signaler un événement indésirable, c'est 10 minutes utiles à tous

- Vous êtes un particulier**
Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (mairie, directeur d'école), une association d'usagers...
- Vous êtes un professionnel de santé**
Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'établissement)...
- Vous êtes un autre professionnel**
Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant, fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

Si vous avez des difficultés à identifier votre profil, cliquez sur vous êtes un particulier



Signaler, alerter

Événements pouvant avoir un impact sur la santé de la population

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

0 809 400 004 Service gratuit + prix appel

@ ars33-alerte@ars.sante.fr

05 67 76 70 12

Point focal
24h/24

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Santé publique France

Nouvelle-Aquitaine

